SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERTUIS LE 17/12/2012

METROPOLE MARSEILLAISE

VOTE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERTUIS

PAR ROLAND ZORZAN

Un seul point est inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal extraordinaire relatif à la création d'une « Métropole Marseillaise » qui engloberait toutes les communes des Bouches du Rhône (+ de 100 communes), 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), y compris la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) dont Pertuis fait parti, ainsi que le Conseil Général de B du R.

Notre ville de Pertuis, membre de la CPA, serait absorbée à part entière dans ce projet de Métropole !
Ainsi toutes ces collectivités territoriales perdraient leur identité en adhérant, contraintes, à cette « Métropole Marseillaise » de par le projet gouvernemental qui est en cours d'instruction et qui devrait aboutir durant le premier trimestre 2013 !

Les élus concernés par ce projet qualifient cette mesure, si elle devait émergée, de catastrophe institutionnelle, sociale, économique et financière !

Cette Méga structure absorberait une très grande partie des ressources de la CPA et des autres EPCI ; ainsi nous serions privés, nous les Pertuisiens de notre capacité à investir dans des projets communautaires. Cette situation nous conduirait à une décadence financière certaine !
Dans cette structure métropolitaine, technocratique et bureaucratique, notre population serait privée d'une représentativité de proximité !

Il est proposé à ce conseil municipal extraordinaire, comme dans toutes les autres communes, une alternative à cette Métropole moins contraignante qui permettrait de sauvegarder la structure de nos collectivités locales et de nos EPCI !

Ce projet alternatif s'appelle « un Pôle Métropolitain » qui, sur les Bouches du Rhône et Pertuis, prendrait en charge quatre compétences qui seraient la coordination et le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche, la coordination des schémas de cohérence territoriale, le développement des infra structures et services des transports !

Le « Pôle Métropolitain » fonctionnerait comme un syndicat mixte ; il aurait le statut d'Etablissement Public Intercommunal avec des compétences restreintes, mais étendues et fonctionnelles sur le département des B du R. et Pertuis !

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011

Il aurait un siège social, un bureau constitué d'élus municipaux et communautaires qui auraient à administrer et à gérer, à travers son propre budget, les compétences qui lui seraient transférées !

Cette solution souple et évolutive est proposée par les 34 communes de la CPA et les autres EPCI ; elle a été approuvée à l'Unanimité par toutes les assemblées communales et communautaires !

Ce projet Gouvernemental fait débat puisqu'il ressemble étrangement à celui du Gouvernement précédent qui souhaité supprimer une de nos institutions publiques, en l'occurrence le Conseil général et proposer la création, à la place, d'un « Conseiller territorial » !

C'est l'incompréhension dans les rangs les élus locaux, toutes tendances confondues, qui pensaient en avoir terminé avec cette réforme structurelle de nos institutions !

Des rencontres ont eu lieu au niveau ministériel ; une délégation d'élus des B du R. devrait rencontrer lMr. Le Premier Ministre, et très certainement Mr. Le Président de la République lors de sa venue à Marseille très prochainement, courant décembre 2012.

Toutefois, aujourd'hui, Madame la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique n'a pas donné suite à nos propositions !!!

En tout cas, dans sa séance du lundi 17/12/2012, le Conseil Municipal de Pertuis - qui a la légitimité de s'exprimer au nom de la population Pertuisienne - s'est prononcé Contre ce projet de création de « Métropole Marseillaise » qui serait 6 fois plus importante que la Métropole Lyonnaise et qui ne permettrait pas à Marseille de résoudre ses difficultés à travers une nouvelle organisation administrative des territoires.
Ce même conseil municipal s'est prononcé, comme toutes les autres communes concernées par ce projet, POUR la création d'un « Pôle Métropolitain » !

Intervention de ROLAND ZORZAN :

LA METROPOLE MARSEILLAISE :

Mr Le Maire,

Ce soir, à l'occasion de ce conseil municipal exceptionnel, je suis doublement satisfait de voir André Borel participer à nos débats, ce qui nous rappelle de bons souvenirs !
Mais aussi de constater, Mr. Le Maire, sans vouloir entamer la polémique, que depuis votre arrivée aux affaires municipales, en mars 2008, vous prônez les bienfaits et les mérites de la CPA, alors qu'il y a quelques années, principalement en 2002, vous critiquiez notre adhésion à cet EPCI en écrivant dans une de vos revues d'opposition à André Borel : « Pertuis vendu à Aix » ;

Il est vrai que lorsqu'on prend en charge des responsabilités municipales, les problèmes sont perçus différemment et de façon plus concrète !

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011

Ainsi, les idées et les hommes peuvent changer avec le temps !

Bien heureusement, cette adhésion à la Communauté du Pays d'Aix, au 01 janvier 2000, démontre bien que nous avons tout à y gagner, surtout grâce aux moyens financiers qui nous sont attribués à chaque exercice budgétaire et qui se chiffrent à plusieurs centaines de milliers d' € !

Aujourd'hui, sur le sujet qui nous préoccupe la création d'une « Métropole Marseillaise », il faut que nous nous battions tous ensemble, toutes tendances politiques confondues, pour garder notre identité communautaire qui est mise à mal par ce projet que nous pourrions intégrer malgré nous !!!

Personnellement, je me prononcerai CONTRE ce projet de création de « Métropole » !!!

Même si vous avez déjà développé tous les arguments contre cette nouvelle entité , je me permets d'insister et d'y revenir car l'information doit être véhiculée et ne doit pas avoir de cesse afin de faire changer d'avis les Technocrates et le Gouvernement de revenir sur ce projet de « Métropole » dans les Bouches du Rhône au profit d'un « Pôle Métropolitain » que nous appelons de tous nos vœux et qui permettrait à chaque commune, à chaque communauté d'agglomération, au Département des B du R. de grader toutes leurs prérogatives et leur propre identité !

Il est dit dans certains textes que la Métropole est une idée « Originale » !
Je pense que, c'est faux !!!

La « Métropole » est - excusez-moi l'expression - « Une usine à Gaz » !

Sa création serait justifiée par une politique d'aménagement du territoire comme cela se fait dans de grandes villes Européennes !
L'aménagement du territoire, sans vision locale, sans l'appui des collectivités locales est voué à l'échec !
La « Métropole » qui bénéficiera d'une concentration de pouvoirs extraordinaire, de sa propre technocratie pourra faire abstraction des conseils de nos élus locaux en matière d'aménagement du territoire, pour aboutir, bien souvent, à des erreurs irréparables dans l'organisation de l'espace territorial !

Les « Métropoles » qui au nombre de 10 ou 11 en France devraient devenir de véritables collectivités de plein exercice et bénéficier de la clause de Compétence Générale !

Elles devraient exercer sur le territoire métropolitain les compétences Communales, les compétences des Départements quelques fois des compétences Régionales !
Ainsi, les communes membres des communautés urbaines et d'agglomération auraient la qualité de ville et conserveraient uniquement la gestion des écoles, des crèches, l'action sociale, les autorisations d'urbanisme, l'état civil, la police municipale !

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011

Vous pouvez constater que la « Métropole » se substituerait aux autres collectivités sur son territoire ; c'est-à-dire que les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, le conseil général constitueraient un gigantesque EPCI de substitution !

La « Métropole » prendrait ainsi toutes les compétences ainsi que leurs financements qui seraient regroupés à travers une dotation générale de fonctionnement !

En énumérant toute les possibilités qui seraient offertes à une « Métropole » vous comprenez bien que pour nous collectivités locales et communautés d'agglomération nous serions ramenés au rang de subalternes ; nous perdrions toute notre identité à traves ce Méga pôle public ; nous serions dépouillé de tout pouvoir décisionnel à l'échelon local et communautaire, sans oublier que notre représentativité au sein de cette Super Assemblée serait ramenée à peu de membres élus !
La Mairie doit rester un lieu de proximité avec ses habitants ; avec la « Métropole » cette proximité disparaît !!!

Sans perdre de vu, que sur l'aspect financier des choses, nous perdrions beaucoup d'avantages certainement au profit de la ville centre qui dans notre cas serait Marseille, qui connaît aujourd'hui de grosses difficultés financières !
Un moyen pour cette ville de se refaire, partiellement, une santé financière à travers la collecte de toutes les dotations communautaires puisque la Métropole Marseillaise absorberait 6 EPCI y compris la CPA dont Pertuis fait parti !
Pour autant, Marseille ne serait pas guéri de tous ses maux !

Nous serions également soumis à une fiscalité métropolitaine qui pourrait être plus forte que celle que nous connaissons dans nos communes actuellement !

Sachez que cette « Métropole Marseillaise » aurait la charge d'administrer plus de deux millions d'habitants, avec un regroupement des personnels publics qui pourrait atteindre plus de 10.000 agents !

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, mais le débat ne s'arrêtera pas là ; mais à travers ces quelques lignes mon but est de vous mettre en garde face à ce projet de « Métropole » !

Par contre, la proposition faite par l'ensemble des communes et des 6 EPCI des B du R. auprès du Gouvernement est de s'orienter vers un autre projet dénommé « Pôle Métropolitain » !

Ce pôle fonctionnerait comme un Syndicat mixte donc reconnu, par la loi, comme un Etablissement Public à part entière !

L'avantage réside sur le fait que les communautés d'agglomération et les communes membres transféreraient vers ce Pôle Métropolitain que 4

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011

compétences qui seraient le développement et la coordination économique, l'enseignement supérieur et la recherche, la coordination des Schémas de Cohérence Territoriales, le développement des infra structures et services de transports !

Ainsi les communautés de communes, les communautés d'agglomérations garderaient leur identité publique ainsi que de nombreuses compétences non transférées au Pôle Métropolitain !
La commune garderait son rôle de proximité avec ses concitoyens, continuant ainsi à assurer l'administration et la gestion communale sur son territoire !

Ce Pôle deviendrait, comme un syndicat mixte, une nouvelle entité publique constituée en son sein par des membres désignés par chaque EPCI ; il aurait son budget propre !

Le Pôle Métropolitain doit être la solution envisagée et retenue par le Gouvernement actuel !

Les négociations sont difficiles entre les protagonistes du projet de « Métropole »- puisqu'un Préfet a été nommé pour mener à bien ce projet- et les collectivités territoriales d'autant plus que la décision définitive devrait être prise au cours du premier trimestre 2013 !

Sur un plan purement politique, le Gouvernement actuel dont j'ai la même sensibilité politique avait remis en cause le projet de loi de N. Sarkozy sur la création d'une nouvelle institution publique à l'échelon régional en mettant en place le « Conseiller territorial » qui supprimait, de fait, le Conseil général !

Dés l'élection présidentielle passée, l'Assemblée Nationale a abrogé ce texte !!!
De ce fait, nous pensions pouvoir conserver pour assez longtemps, notre système public avec ses échelons bien établis depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire la commune, la communauté de communes ou d'agglomération, le conseil général, le Conseil régional !

En 2012, L'incompréhension de beaucoup d'élus réside sur le fait que le Gouvernement actuel refait, aujourd'hui, ce qu'il a abrogé hier, c'est-à-dire en réorganisant, par la loi, la même entité publique qui porte un autre nom celui de « Métropole » !!!

Je ne suis pas d'accord avec ce projet gouvernemental de création de « Métropole » ; mais, je garde l'espoir que les négociations qui ont été entamées auprès de l'Etat, aboutiront dans le sens que nous souhaitons !

Pour terminer, je voudrais dire que les actions menées par les élus de la CPA et par ceux des autres collectivités sont nécessaires et obligatoires pour pouvoir continuer à exister ; mais je ne suis pas d'accord sur le fait que des réunions avec les représentants de l'Etat soient boycottées par les élus locaux et communautaires !

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011

A mon sens, ces réunions sont un moyen pour se faire reconnaître et entendre !

Je regrette que les services de l'Etat aient travaillé sur ce projet de « Métropole » en catimini, sans réelle concertation avec les élus de terrain et que ce projet n'ait pas été soumis à l'approbation de nos concitoyens à travers un référendum local !
Ce sont, tout de même, nos administrés qui sont les premiers concernés par cette affaire publique !!!

Je vous remercie pour votre attention.

Roland ZORZAN

 Association Pertuis 2014 © Copyright 2011